

... et l'accroissement du crédit de l'Etat ont permis de couvrir les dépenses extraordinaires. Les travaux préparatoires sont déjà commencés pour résoudre la grande question de la réforme des contributions dans la session prochaine.

Je n'ai rien négligé pour conserver à la nation le bien précieux de la paix. Il est dans les destinées de l'Autriche, tout en se tenant prête à résister à toute attaque possible, de tenir un langage pacifique dans le conseil des peuples.

Le caractère amical des relations de mon gouvernement avec les grandes puissances de l'Europe répond d'une manière complètement satisfaisante à cette mission de l'Autriche.

Une crise qui dure déjà depuis des années dans les relations de l'Allemagne avec le Danemark a éclaté cependant et, malgré les efforts les plus conciliants de mon gouvernement, il en est résulté des événements belliqueux. En ma qualité de prince allemand, j'ai participé aux mesures militaires nécessaires pour l'exécution fédérale dans le Holstein : conformément aux résolutions de la Diète et d'accord avec la Prusse, j'ai jugé nécessaire de prendre possession du duché de Sleswig, comme gage de l'accomplissement des engagements constamment négligés du Danemark.

La bravoure héroïque et la conduite admirable de l'armée alliée dans le Schleswig-Holstein a obtenu une satisfaction prompte et brillante pour les droits et à l'honneur de l'Autriche, de la Prusse et de toute l'Allemagne. Les succès glorieux que j'ai obtenus de concert avec mon royal allié de Prusse, succès qui n'ont pas pour but l'ambition ou la conquête, mais un but de justice connu par toute l'Europe, assureront, j'ose le croire, aux pays lésés depuis longtemps dans leurs droits, et pour lesquels nous combattons avec la Prusse, un avenir heureux, sans compromettre la paix du monde et de notre chère patrie.

Entouré de la représentation de mon Empire, je me réjouis doublement du succès par lequel le ciel a béni les armes de l'Autriche et des victoires glorieuses auxquelles il a conduit ses drapeaux. Car, je le sais, mes peuples fidèles sont unis avec moi dans un sentiment de joie pour apprécier dignement les braves qui ont versé leur sang pour notre honneur, unis partout où il s'agit de tenir haut le nom de l'Autriche. Par votre bouche vous avez rendu à la face du monde ce témoignage de notre union, et cette union nous la conserverons comme un trésor précieux, car une puissance inébranlable repose en elle. L'Autriche a montré que dans sa forme jeune elle a conservé le bon vieux esprit et qu'elle a emporté dans les nouvelles voies libérales de sa vie gouvernementale l'héritage de sa force et de sa gloire.

### CHRONIQUE LOCALE ET DEPARTEMENTALE.

#### MINISTÈRE DES FINANCES.

EMPRUNT DE 300 MILLIONS. — 1864.

Les résultats définitifs de la souscription publique à l'emprunt de 300 millions ne s'écartent pas sensiblement de ceux constatés dans le rapport adressé à l'Empereur le 29 janvier par le ministre des finances.

Il a été souscrit 219,181,464 fr. de rente par 541,993 personnes : 134,405 à Paris, et 407,888 dans les départements.

La répartition vient d'être arrêtée comme suit :

Les souscriptions irréductibles de 6 fr. de rente s'élevaient à 2,409,534 francs de rente, ci. F. 2,409,534

Les souscriptions de 10 fr. 4 120 fr. de rente représentent 3,391,640 fr. de rentes demandées par 119,731 personnes ; rame-

nées au chiffre minimum de 6 fr. de rente, elles s'élevaient à. 718,386

Il sera, en conséquence, attribué aux souscriptions supérieures à 120 fr. de rente, 5 fr. 21 c. de rente par chaque 100 fr. de rente souscrite, soit. 41,125,473

Montant des rentes à inscrire au grand-livre de la dette publique. F. 44,153,393

#### AVIS AUX SOUSCRIPTEURS DE L'EMPRUNT.

L'échange des récépissés provisoires délivrés aux souscripteurs de l'emprunt de 300 millions aura lieu, à partir du 16 février courant, savoir :

A la caisse centrale du Trésor public, pour les souscriptions reçues à Paris ;  
A la caisse des receveurs généraux et particuliers des finances, pour les souscriptions reçues dans les départements.

Nous trouvons dans un journal belge, la *Finance*, le document suivant concernant le privilège et les droits des agents de change dans les villes de département :

Un objet fort intéressant est de savoir exactement la limite du *fas et nefas*, tant pour les intermédiaires privilégiés à qui certaines opérations sont défendues par prudence, que pour les banquiers, changeurs, courtiers, à qui il est interdit d'empêcher sur le domaine de l'agent de change.

Nous sommes heureux de pouvoir communiquer un document d'une date récente émané du ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, et qui pose nettement la question.

La réponse qui suit a été adressée à M. Massonnet (de Troyes), par M. Armand Behic :

Monsieur, vous m'avez fait l'honneur de m'écrire pour me prier de vous faire connaître si les agents de change de la ville de Troyes, que vous habitez, ont le droit de :

- 1° Faire acheter ou vendre par l'intermédiaire d'un agent de change à la Bourse de Paris ;
- 2° De se charger de recevoir des souscriptions ;
- 3° D'encaisser des coupons moyennant une commission ou à titre gratuit ;
- 4° D'escompter des effets de commerce.

Après avoir consulté mon collègue, M. le ministre des finances, et conformément à son avis, je puis vous répondre :

Sur la première question, j'estime que l'achat ou la vente pour le compte de tiers, de valeurs à la Bourse de Paris, près de cette Bourse, par l'entremise d'un agent de change, rentre essentiellement dans les attributions des agents de change qui opèrent sur des places non pourvues de parquet pour la négociation des valeurs.

Sur la seconde et la troisième question, la réception des souscriptions à des entreprises en formation et l'escompte des effets de commerce sont des opérations du domaine de la Banque, et à ce titre, formellement interdites aux agents de change qu'ils soient ou non constitués en syndicat, par les règlements en vigueur, notamment par l'article 40 de l'arrêté du 27 prairial an X, et par l'article 85 du Code de commerce.

En ce qui touche spécialement la réception de souscriptions, par un circulaire récente, mon département s'est, de concert avec celui des finances, formellement prononcé contre l'intervention des agents de change, comme étant en opposition formelle avec les règlements qui concernent leurs fonctions, et d'après lesquels l'agent de change est le seul intermédiaire légal entre l'offre et la demande pour les valeurs existantes sur le parquet même de la Bourse, mais sans pouvoir

étendre cette qualité à des émissions de valeurs qui constituent exclusivement des opérations de banque et de crédit.

Recevez, etc.  
Le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics,  
« ARMAND BEHIC. »

Nous recevons trop tard pour la publier aujourd'hui une lettre faisant suite à celles que nous avons publiées dans nos derniers numéros relativement à la réorganisation du *Cercle du Commerce*.

Nous recevons la lettre suivante que nous insérons tant pour la singularité du fait, que pour prémunir les personnes impressionnables contre les effets souvent désastreux d'une imagination trop vive.

Monsieur le Rédacteur,

Je lis dans votre numéro du 14 février la relation d'un fait sur lequel je suis à même de vous donner des renseignements aussi exacts que précis qui peuvent offrir quelque intérêt.

La dame dont vous avez parlé et dont les hallucinations ont failli lui coûter la vie est ma voisine. J'ai suivi toutes les phases de cette étrange maladie et voici dans leur plus exacte vérité les faits tels qu'ils se sont passés. Vous étiez bien renseigné quant à la donnée générale, mais il existait dans votre note quelques irrégularités comme détail.

La mort du mari de M<sup>me</sup> remonte à peine à huit jours. Pendant les trois premières nuits l'apparition dont vous parlez, eut lieu en effet... du moins, dans son imagination... à une heure régulière elle jetait des cris aigus et semblait repousser une personne présente...

Après une crise nerveuse très forte, elle reprenait ses sens, et, avec un tremblement qui se prolongeait pendant plusieurs heures, elle racontait le sujet de son effroi comme vous l'avez rapporté.

Le quatrième jour, la crise fut si terrible que, pendant six ou huit heures, on désespéra sinon des jours de M<sup>me</sup> du moins de sa raison. Debout au milieu de la chambre, les yeux hagards, elle reculait pas à pas, et paraissait en proie à la plus poignante douleur. Cette fois la crise se termina par une prostration complète ; après un long sommeil, elle se reveilla plus calme, et elle avait un souvenir très distinct de ce qu'elle appela elle-même : un rêve.

Sa sœur qui l'a veillée les deux dernières nuits, soutient, en effet, avoir vu et entendu le mari défunt ; est-ce une hallucination, ou, s'étant endormie épuisée de fatigue, a-t-elle fait le même rêve ?

Où, aborder franchement la question, est-ce une apparition réelle ?

Qu'on ne nie pas cette croyance de ce dernier adieu des morts, elle est plus plausible que tant d'autres qui ont eu pour adeptes les plus grands esprits ; la croyance aux esprits frappeurs par exemple.

Dans une prochaine lettre je vous soumettrai, si vous le voulez bien, quelques observations, sur cette question si intéressante et qu'un hasard, qu'un fait particulier a soulevée.

Revenons à ce fait.  
M<sup>me</sup> l'explique ainsi :

Quelques temps avant sa mort son mari avait eu un procès, procès dont sa femme blâmait la cause, qu'elle n'approuvait pas, et auquel elle s'était constamment opposée.

Ce procès gagné par son mari, la préoccupait d'autant plus, que celui-ci en parla à ses derniers moments, et sans doute le rêve, l'hallucination ou... l'apparition. Voilà la vérité, rien de plus, rien de moins.

M<sup>me</sup> grâce à un traitement intelligent est aujourd'hui hors de danger. Chose étrange, c'est sa sœur maintenant qui est la plus convaincue, et l'on a craint un instant aussi pour sa santé.

Du reste, de singuliers exemples peu-

vent venir à l'appui de cette croyance, et j'en citerai quelques-uns dans une prochaine lettre.

Recevez, Monsieur le Rédacteur etc.  
Commune de... le 15 février.  
A. F.

La Conscription, ou plutôt comme on l'appelle vulgairement : le tirage au sort est, chaque année le prétexte, la cause, d'une certaine agitation.

A l'extérieur : ce sont des chants, des promenades par la ville.

A l'intérieur : des familles joyeuses... ou désolées qui fêtent ou déplorent le résultat de cette nécessité terrible mais nécessaire de notre organisation militaire.

Ici l'expression de la joie ou de la douleur est réelle, sincère ; on ne peut s'y tromper ; il est plus difficile de saisir celle des rues. Les mêmes chants sont entendus, sont répétés en chœur par les favoris comme par les déshérités du sort.

Les premiers chantent pour célébrer leur triomphe ; les seconds, pour étouffer et cacher leur douleur. Un fait, en outre, les confond malheureusement à s'y méprendre, et leur donne à tous le même cachet : c'est l'ébriété.

Hier les rues de Roubaix étaient parcourues par des bandes de jeunes gens, dont plusieurs, nous le disons avec regret, excitaient par leur démarche, au moins autant de dégoût que de pitié. Les vêtements sales de boue, le visage décomposé, ils chantaient, ou plutôt ils criaient des chants stupides qu'ils ne pouvaient même pas terminer, leurs voix trébuchaient comme leurs jambes. On comprend que quelques excès puissent suivre une grande joie ou une grande douleur.

L'oubli que le malheureux demande à l'alcool est presque une circonstance atténuante, nous disons presque, car l'ivresse ne peut trouver que de très rares excuses, mais on pourrait, ce nous semble, imposer une limite à cette coutume, à l'expression de cette joie ou de cette douleur, et surtout en prohiber la manifestation extérieure.

Elle n'a rien de noble, de patriotique, ni de guerrier. Dans ces états aigris, hétébés, exhalant la bière et le genièvre par tous les pores, un étranger ne pourrait reconnaître des échantillons de cette pépinière de soldats intrépidités qui fait de notre armée, la première armée du monde.

Pauvres jeunes gens ! il faut leur pardonner cet instant d'égarement. Rentrés dans la famille, ils retrouvent leur raison dans les larmes d'un père, d'une mère ou d'une sœur. La, ils éprouvent la joie, la douleur réelles. Arrivés au régiment ils seront, dans un an, aussi disciplinés que braves.

Seulement, nous le répétons : pour la dignité même de notre pays, pour la gravité de l'acte qui s'accomplit, on ne devrait pas tolérer ces rassemblements, ces promenades qui ne peuvent qu'attrister la population et être d'un déplorable exemple.

L'affaire Ritter a été jugée hier à la Cour d'Assises de Douai.

On se rappelle que Ritter a été arrêté sous la prévention de faux en écriture. Il avait aussi contrefait les cachets de plusieurs de nos honorables industriels.

Ritter a été condamné à sept ans de travaux forcés.

Le nommé César Hussemant, sujet belge, vient d'être arrêté par la police de Roubaix sous prévention de vols.

Alphonse Deguirez, âgé de 17 ans a été arrêté pour vol d'effets.

#### COURS DE LA BOURSE.

Cours de clôture.	le 14	le 15	hausse	baisse
3 % ancien.	66.45	66.50	» 5	»
4 1/2 au compt.	95.40	95.50	10	»

#### VILLE DE ROUBAIX.

COURS PUBLIC DE PHYSIQUE.

Mercredi 17 février, à 8 heures du soir.

Lumière dans l'écoulement continu de l'électricité.

Aigrette électrique. — Différence entre les aigrettes positive et négative. — Aigrette dans l'air raréfié et dans différents milieux. — Lumière électrique dans le vide et dans les vapeurs. — Lueur dans le tube barométrique. — Six tableaux étincelants.

Lois des attractions et des répulsions électriques.

#### CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX.

Bulletin de la séance du 14 février 1864.

Sommes versées par 178 déposants, dont 29 nouveaux. fr. 15,978  
62 demandes en remboursement. 3,597 45

Les opérations du mois de février sont suivies par MM. Louis Wallin et Charles Bourbier, directeurs.

Pour toute la chronique locale : J. Renoux.

#### Tribunaux.

La Chambre des mises en accusation s'est réunie hier en audience extraordinaire pour délibérer et rendre son arrêt dans l'affaire Mazzini et autres.

L'arrêt a été rendu.

Le renvoi devant la Cour d'Assises de la Seine les nommés Mazzini, Greco, Trabucco, Imperatori et Scaglioni, sous l'accusation de complot contre la vie de l'Empereur.

Il paraît donc certain, dit la *Gazette des Tribunaux*, que l'affaire pourra être soumise au jury dans les derniers jours de la seconde quinzaine de février.

#### CORRESPONDANCE.

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant extrait de nos correspondances :

Paris, 15 février.

S'il fallait en croire le *Mémorial diplomatique*, la Prusse et l'Autriche n'auraient point conclu de traité secret, mais seulement une convention militaire excluant tout arrangement territorial ou politique.

Le roi Léopold va faire un voyage à Londres. Cette excursion, d'après certaines rumeurs, ne serait pas étrangère à la question dano-allemande.

Le Gouvernement fait démentir dans le journal le *Nord* la nouvelle de la formation d'un corps d'observation sur la frontière d'Alsace.

Le paquebot la *Vera-Cruz* avait à bord des envoyés mexicains chargés d'apporter à l'archiduc Maximilien le vote des municipalités qui lui confère la couronne. Ces envoyés qui sont arrivés ce matin à Paris partiront incessamment pour Vienne.

Hier a eu lieu, à la salle Barthélemy, la première conférence en faveur des Polonais. Une grande affluente de personnes de toute classe y assistait. M. Saint-Marc Girardin et M. Legouvé ont successivement pris la parole.

Le comte de Stakelberg, ambassadeur de Russie auprès du gouvernement italien, vient d'arriver à Paris.

Le Congrès espagnol reprend aujourd'hui le cours de ses travaux. On évalue à 60,000 piastres le montant des amendes payées au Trésor par les journaux de Madrid et des provinces lesquelles sommes vont leur être restituées en vertu d'une décision royale homologuée par les Chambres.

Un tribunal de commerce va être ins-

foule d'ordres, s'appuyait d'un air empressé sur le dossier de sa banquette ; tantôt elle se promenait au Parc, vêtue avec la plus grande élégance, un domestique en livrée derrière elle, et, à ses côtés, un homme jeune et beau qui cherchait à deviner tous ses desirs dans ses yeux. Tantôt elle roulait à demi couchée dans une voiture confortable ; ou bien elle attendait, un livre à la main, dans un boudoir mystérieux, le moment où la porte serait ouverte par la femme de chambre, qui avait l'ordre d'introduire une personne ayant les yeux bandés.

Bref, la pauvre Blenda avait l'esprit tout troublé des rôles divers qu'elle jouerait, sans nul doute, dans le grand monde, où tant de rivaux du vaillant chevalier Montabour se disputeraient la faveur de lui plaire.

Naturellement, avant d'en venir là, on aurait à traverser une vie d'épreuves et de privations. Mais, pourvu que le dénouement fût heureux — et comment en douter ? — tout le reste n'était rien.

Notre héroïne ne manquait pas pourtant de jugement ; au contraire, elle en avait beaucoup, et, quoique le tact particulier qu'exigent les relations sociales et que donne l'usage du monde lui fit défaut, elle était douce, néanmoins, des qualités nécessaires pour l'acquiescer. Mais la vivacité de son imagination avait si bien fait de son éducation romanesque sa seconde nature, qu'elle ne jugeait plus rien impossible, tout en ne poussant pas la foi dans l'avenir aussi loin que sa mère.

Ajoutez à cela que madame Emérence répétait sans cesse à sa fille :

« Tu es plus belle que toutes les héroïnes des romans que tu as lus. »

Et quand Blenda, pour s'assurer du fait,

se regardait dans son petit miroir, elle s'avouait que sa mère n'avait peut-être pas tort ; avec un plaisir secret et une ingénuité enfantine, elle saluait sa ravissante image d'un mouvement de tête qui semblait dire :

« Nous verrons ce que cela deviendra ! »

Du reste, ce qu'il y avait de meilleur en elle était le cœur, ce cœur pur et sensible, qui la portait souvent à abandonner ses beaux rêves et mêmes lectures favorites pour aller secourir les malheureux. Non contente de veiller les malades et de leur prodiguer les soins les plus tendres, elle faisait secrètement une foule de petits ouvrages, qu'elle vendait au profit des indigents. Ceux qu'elle combattait ainsi de ses bienfaits, murmuraient-ils alors qu'elle était un ange du ciel, Blenda souriait d'un sourire vraiment angélique, en se disant tout bas que le plus grand bonheur sur la terre était de soulager et de consoler des semblables.

« Allons, dormeuse éternelle ! ne t'éveilleras-tu pas ? dit madame de Kühlen en caressant la joue rose de sa fille.

— Ah ! mère, quel étrange sommeil et quels sots rêves je viens d'avoir ! »

Et Blenda tendit les bras à Emérence et cacha sur le sein maternel son visage brûlant.

« Oui, oui, je le crois sans peine ! mais écoute ce que j'ai déjà fait ce matin : je suis allée chez le Riksdagsman et chez la mère Nadmann.

— J'ose à peine m'informer du résultat de ces visites.

— Ne le devines-tu pas à mon air ? tout est arrangé : le Riksdagsman nous avance l'argent du voyage. Ce serait une honte, m'a-t-il dit, de refuser mon aide à

deux femmes délaissées, d'autant plus qu'une parente consent à se charger d'elles.

— Ah ! mon Dieu, nous irons donc à Stockholm.

— Positivement. Le Riksdagsman nous conduit en personne jusqu'à Wenersborg ; dès que j'aurai dit un mot au commissaire pour le prier de retenir notre place, et que le jour du départ sera fixé, j'irai à Reine-Sophie pour qu'elle vienne au-devant de nous.

Il se fit un moment de silence.

Madame Emérence n'y était pas du tout préparée : elle s'attendait à une exclamation de joie et de surprise de Blenda.

« Ne crois-tu pas à mes paroles, mon enfant ? N'as-tu pas foi en ton bonheur ?

— Si ; mais pardonne-moi, chère mère ! »

Et elle joignit les mains avec une expression touchante d'anxiété et de douleur, en levant sur madame de Kühlen un regard où brillaient des larmes.

« Qu'as-tu ma fille ?

— J'ai peur.

— Peur de quoi donc ? sous l'égide de Dieu et de ta mère !

— J'ai peur de moi-même.

— Comment cela ? dit madame Emérence, un peu embarrassée.

— Je ne sais ce qui me prend ; je suis tout autre qu'à l'ordinaire. Hier soir, j'ai oublié quatre choses dont je viens seulement de me souvenir.

— Voyons lesquelles ; ta tête était si pleine, pauvre enfant, que tu ne pouvais penser à grand'chose.

— Oh ! je n'avais que trop de pensées ; j'ai fait des rêves si... ambitieux, aussi bien éveillé qu'endormie. J'ai... mais non, je rougis rien qu'à ce souvenir ; il faut bien que ces idées-là soient coupables,

puisque elles m'ont fait omettre tant de choses.

— Allons, arrive donc enfin à la confession de tes fautes.

— D'abord, je n'ai pas arrosé mes fleurs, ce que je t'oubliais jamais un seul jour, depuis les premiers jours du printemps jusqu'à l'automne.

— O petite folle ! quelle faute grave !

— N'était-ce pas bien mal à moi d'oublier ces fleurs chéries qui ont fait mon bonheur depuis tant d'années, que j'ai élevées et soignées de mes mains avec tant de crainte et d'espoir ? — et cela pour une pensée qui ne datait que d'une heure !

— Tu es fort excusable d'avoir sacrifié à cette pensée-là celle de ton père.

— Ensuite, poursuivit Blenda, en appuyant davantage sur ces mots, j'ai oublié de donner la nourriture à mes pigeons. N'est-ce rien encore que cela ?

— Du moins ils n'en ont pas souffert ; j'ai vu Lisé s'acquitter de ce soin.

— Ce n'est pas la même chose ; mais, mon Dieu, j'ai fait pis encore.

— Quoi donc ?

— Je vais tous les mardis et tous les samedis chez Brigitte, la pauvre paralytique abandonnée, dont la seule joie est de me voir arriver avec mon petit panier. Hier elle ne l'a pas eue, cette joie !

— Eh bien, elle l'aura d'autant plus grande aujourd'hui ; elle se réjouira d'avance du bonheur qui l'attend, et, pour l'accroître encore, nous mettrons dans le panier un petit morceau de lard.

Blenda hochait la tête ; ce moment et le muet soupir qui lui souleva la poitrine dénotèrent qu'elle ne se sentait pas consolée.

« Ce n'est pas encore tout, reprit-elle à

voix basse.

— Voyons, la dernière faute ?

— Je n'ai pas même pensé à ma prière du soir.

— J'ai prié à ta place, chère enfant, et je suis convaincue que Dieu te pardonnera cette légère omission, causée par un bonheur si grand, si imprévu.

— Pourtant, objecta la jeune fille d'un air de chagrin et d'effroi, il est impossible que ce soit bien de s'abandonner à un bonheur qui nous fait oublier nos joissances et nos devoirs habituels, et jusqu'à Dieu et la prière. Cet état m'inquiète.

— Rassure-toi, ma fille ; tu es jeune, tu as l'esprit ardent ; mais je te connais mieux que tu ne te connais toi-même, et je jure que tu n'oublieras jamais, ni tes devoirs, ni ton Dieu, quoique tu aies pu, comme tout faible mortel — car nous ne sommes pas des anges — être moins accessibles aux sentiments de pitié dans un moment de surexcitation.

— Tu crois donc ?

— Que la paix renaitra dans ton cœur dès que tu auras réparé les petites négligences, et qu'ensuite tu seras la première à repartir du voyage.

(La suite au prochain numéro.)

#### AVIS

TOPIQUE SAISSAC, spécifique unique pour la guérison des cors, cors de perdrix, oignons, durillons. Il enlève la douleur de suite, fait tomber la racine en peu de jours, 22,000 certificats et lettres de remerciements attestent son infailibilité. Paris, pharmacie 18, rue Fontaine-Molière. A Roubaix, chez M. GOÛLE, pharmacien, Grande-Place.